

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

Conseillers en exercice : 5 PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation : SECRETARE DE SEANCE : Mme VANDROUX Laurence
11/02/2025

Date d'affichage :
25/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf février à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le onze février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 - Comptes administratifs 2024
Eau, Assainissement, La Tuffière
- 2 - Approbation des comptes de gestion 2024
Eau, Assainissement, La Tuffière
- 3 - Affectation des résultats 2024
Eau, Assainissement, La Tuffière
- 4 - Vote du budget primitif 2025
Eau, Assainissement, La Tuffière
- 5 – Report majoration Assainissement Le Castel Damandre
- 6 – Informations et questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Comptes administratifs 2024 :

Eau

Dépenses de fonctionnement = 10 958,73 €
Recettes de fonctionnement = 22 680,52 € (dont 11 437,04 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 11 721,79 €

Dépenses d'investissement = 8 730,24 €
Recettes d'investissement = 16 058,31 € (dont 9 174,36 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 7 328,07 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 19 049,86 €

Assainissement

Dépenses de fonctionnement = 12 810,68 €
Recettes de fonctionnement = 25 600,16 € (dont 7 126,25 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 12 789,48 €

Dépenses d'investissement = 4 481,74 €
Recettes d'investissement = 79 009,85 € (dont 71 697,40 d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 74 528,11 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 87 317,59 €

La Tuffière

Dépenses de fonctionnement = 31 448,91 €
Recettes de fonctionnement = 125 878,55 € (dont 67 221,26 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 94 429,64 €

Dépenses d'investissement = 6 057,35 €
Recettes d'investissement = 22 313,01 € (dont 15 580,40 € de déficit antérieur reporté)

Résultat de clôture : 16 255,66 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 110 685,30 €

2 – Approbation des comptes de gestion 2024

Eau, Assainissement, La Tuffière,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024, considérant l'exactitude des inscriptions et la similitude des comptes de gestion et comptes administratifs, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2024, dressés par le receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – Affectations des résultats 2024

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2024 aux budgets primitifs 2025 comme suit :

Budget eau :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 11 721,79 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 7 328,07 €

Budget assainissement :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 12 789,48 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 74 528,11 €

Budget La Tuffière :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 94 429,64 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté d'investissement) : 16 255,66 €

4 – Vote du budget primitif 2025

Eau

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

| | RECETTES | DEPENSES |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 27 762 € | 27 762 € |
| Investissement | 24 755 € | 24 755 € |

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Assainissement

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

| | RECETTES | DEPENSES |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 29 326 € | 29 326 € |
| Investissement | 92 904 € | 92 904 € |

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

La Tuffière

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

| | RECETTES | DEPENSES |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 141 029 € | 141 029 € |
| Investissement | 100 314 € | 100 314 € |

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

5 – Report majoration Assainissement Le Castel Damandre

Suite au constat de non-conformité du réseau d'assainissement du Castel Damandre, il a été appliqué en 2024 une majoration de la redevance de 400% conformément à la délibération du 16/12/2021.

Les travaux ne sont toujours pas effectués mais le gérant a montré sa volonté de remédier au dysfonctionnement et présenté un devis susceptible de régler le problème.

En conséquence, le conseil décide à l'unanimité de repousser le délai d'application de la majoration de la redevance de 400% au 30 juin 2025.

6 – Informations et questions diverses

Débordement cascade :

Des travaux seront envisagés en lien avec les autorités administratives pour contenir l'évolution naturelle de la cascade. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le compte-rendu de la réunion du 20/01/2025 sur le site Internet de la commune (<https://lesplanches.cc-coeurdujura.fr>) / rubrique actualités.

Tribunal administratif / Requête de MM. François et Victor BONNIVARD

La commune a été contrainte d'annuler les arrêtés municipaux du 23 mai et 16 juin 2023 réglementant l'accès et le stationnement dans le village.

Ces arrêtés avaient déjà été annulés et modifiés pour être en conformité avec la réglementation.

La commune a été condamnée à verser la somme de 1 500 € à MM. BONNIVARD et a dû payer les frais d'avocat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La secrétaire de séance : VANDROUX Laurence